

Plantes exotiques envahissantes – Fiches info



Plantes exotiques envahissantes

Caractéristiques, dangers et raisons d'agir, mesures de lutte et prévention

Les plantes exotiques envahissantes ont été introduites délibérément à des fins ornementales, mellifères ou agricoles, ou de façon involontaire, par le biais de transports internationaux.

Parmi les quelques 3'000 espèces que compte la flore suisse, 730 sont des plantes exotiques dont 89 considérées comme envahissantes. Ces dernières ont très souvent un taux de reproduction élevé couplé à une croissance rapide. Elles concurrencent la végétation indigène portant atteinte à la biodiversité, causent des dommages économiques et peuvent nuire à la santé humaine. Onze de ces espèces sont interdites de vente et de dissémination.

Aujourd'hui, il est important de lutter contre ces espèces problématiques que ce soit du ressort des propriétaires publics ou privés.

Sommaire

Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i>	p. 2
Buddléa de David <i>Buddleja davidii</i>	p. 5
Impatiente glanduleuse <i>Impatiens glandulefera</i>	p. 7
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i>	p. 9
Solidage du Canada / Solidage géant <i>Solidago canadensis</i> / <i>Solidago gigantea</i>	p. 12

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

🚫 Organisme exotique envahissant interdit



© Cindy Ramel

Introduite du Caucase comme plante ornementale ou comme plante mellifère, cette espèce vivace se naturalise facilement et se répand essentiellement sur des sols frais et riches en nutriments. Le contact avec la sève de la berce du Caucase peut occasionner des brûlures graves et douloureuses en cas d'exposition simultanée ou ultérieure au soleil.

La Berce du Caucase appartient à la liste des **organismes exotiques envahissants interdits** selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911).

Caractéristiques morphologiques

Plante herbacée, vivace, très haute à maturité (2 - 4 m)



Tige : Epaisse, creuse, poilue, souvent parsemée de rouge, pouvant atteindre 10 cm de diamètre à la base !

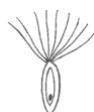
Période de
floraison



Feuilles : Longues de 50-100 cm, profondément divisées en lobes dentés atteignant 30-40 cm de long. En rosettes basales avant le développement de la tige.



Fleurs : Inflorescences en ombelles terminales de 30-50cm de diamètre. Fleurs blanches (ou d'un jaune verdâtre).



Fruits : Comprimés, elliptiques, longs de 10-14mm et larges de 6-8mm.

janv.
fév.
mars
avril
mai
juin
juil.
août
sept.
oct.
nov.
dec.

Habitats

La Berce du Caucase est capable de coloniser toutes les zones fraîches et humides, surtout les vallons ombragés et les bords ombragés des rivières (ripisylves). Se plaît également dans les lisières, buissons, prés, bords des chemins et affectionne souvent les milieux perturbés. La berce du Caucase est très concurrentielle face à la végétation indigène.

Mode de reproduction et dissémination

Reproduction par ses très nombreuses graines (10'000-15'000 par plante) qui conservent leur pouvoir de germination jusqu'à 7 ans. Les graines sont principalement disséminées par le vent, les cours d'eau et les véhicules le long de la route. Pas de multiplication végétative.

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

Elle concurrence la végétation indigène en l'étouffant et en provoquant un manque de lumière. Elle contamine génétiquement la Berce des prés (*Heracleum sphondylium*), espèce indigène, par hybridation.

Economie agricole

Son impact sur l'agriculture est également important en rendant impropres des champs entiers (sécrétion de toxines), en étant l'hôte alternatif pour certaines maladies de céréales et en présentant une forte résistance à la plupart des désherbants chimiques.

Santé

Provoque des brûlures très douloureuses (contient un poison, la furocoumarine) qui laissent parfois des marques à vie, après contact et exposition de la peau au soleil.

Sécurité

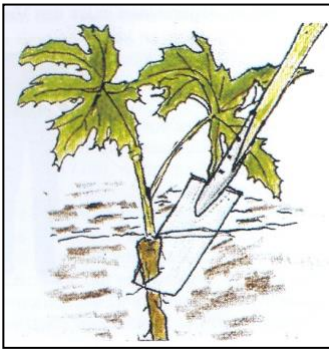
La Berce du Caucase favorise l'érosion des berges en laissant des sols à nu durant l'hiver.

Mesures de lutte et prévention



Pour toute manipulation se munir de gants, d'habits à manches longues et se protéger le visage.

- Combattre les nouvelles plantes **avant qu'elles ne produisent des graines**.
- **Eviter de laisser le sol à nu** dans les terrains envahis par la plante, semer des espèces indigènes couvrantes adaptées au milieu.
- **Ne pas composter la plante**, éliminer les déchets végétaux par incinération ; un container est normalement prévu à cet effet, dans les déchèteries communales. Le cas échéant, mettre les plantes dans les bennes à ordures incinérables.
- Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante.
- **Surveiller** les lieux d'apparition potentiels.
- Destruction systématique des inflorescences, à la fin de la floraison, dès **juin-août** (lutte minimale).
- Arrachage manuel, **dès la germination**, sur les plantes de l'année.
- Fauche, dès **mai-juin**, puis répétée **2 à 3 fois** dans l'année (permet de libérer le terrain pour d'autres méthodes de lutte).
- Coupe de la racine à au moins **20 cm** sous terre, au printemps, puis contrôle en **été**.
- Labourage profond (**>20 cm**), en **mai-juin**.
- Lutte chimique par application d'herbicide sur les feuilles ou par injection dans les tiges : **consulter un spécialiste et respecter la législation**.



Coupe de la racine à au moins **20 cm** sous terre.

Dessin : Peter Leth, Danemark

Extrait du Manuel pratique de la berce géante www.giant-alien.dk

Espèces proches

Berce des prés ou Patte d'ours (*Heracleum sphondylium*)



© David Aeschmann

Berce indigène dépassant rarement 1,5 mètres de hauteur, dont les feuilles sont larges, grossièrement divisées et très poilues, d'une longueur maximale d'environ 60 cm. Les divisions des feuilles inférieures sont reliées à la nervure centrale par un petit pétiole. Les ombelles font environ 20 cm de diamètre. La tige inférieure est peu poilue.

Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)



© K. Lauber, Flora Helvetica

Également indigène, pouvant atteindre deux mètres, feuilles à lobes ne dépassant guère 10-15 cm de long. La plante est presque dépourvue de poils, elle présente des bandes pourpres caractéristiques à la base des feuilles ou de leurs divisions.

Buddleia de David, Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*)



© Michel Vauthey

Introduit de Chine comme arbuste ornemental, le Buddléa ou Arbre aux papillons se naturalise facilement et peut former des populations denses qui éliminent localement la végétation indigène.

Caractéristiques morphologiques

Arbuste ou arbrisseau pérenne (persistant) de 2 à 5 mètres de hauteur à port buissonnant évasé. Sa durée de vie peut atteindre une trentaine d'années.



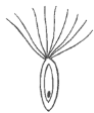
Rameaux : Quadrangulaires, à moelle importante, restant assez souples.



Feuilles : Opposées, vertes ou grisâtres, duveteuses au revers, lancéolées et denticulées, de 10 à 30 cm de long, caduques ou semi-caduques lorsque l'arbre a atteint une certaine maturité.



Fleurs : Inflorescence terminale en grappes denses, cylindrique de 20-50 cm de long. Chacune mesure de 9 à 11 cm. Les variétés horticoles créées pour le marché commercial peuvent présenter des fleurs allant du blanc au violet foncé.



Fruits : Secs et petits de 4-5 mm, épineux et en grappes.

Période de
floraison

janv.
fév.
mars
avril
mai
juin
juil.
août
sept.
oct.
nov.
dec.

Habitats

Le Buddleia se plaît surtout à basse altitude, dans les zones alluviales, éclaircies forestières, gravières, carrières, parois rocheuses, voies ferrées, enrochements, friches, talus et berges de rivières. Il profite de la mise à nu des berges de cours d'eau (crues ou inondations) pour s'implanter. Cette espèce, très appréciée dans les jardins, est très concurrentielle face à la végétation indigène.

Mode de reproduction et dissémination

Le Buddleia utilise la reproduction sexuée, chaque arbuste peut produire jusqu'à **3 millions de graines**. Petites et légères, les graines (contenues dans les capsules) sont disséminées par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années (dormance profonde).

L'élagage du Buddleia favorise sa reprise la saison suivante : il peut ainsi atteindre 2 mètres en une année de croissance. L'espèce nécessite une bonne luminosité au sol pour germer.

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

Le buddléa de David forme des populations monospécifiques et **concurrence la végétation indigène**. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Son nectar est apprécié par les papillons, mais ses feuilles ne participent pas à leur cycle biologique : le buddléa ne nourrit pas les chenilles comme certaines plantes-hôtes indigènes (orties, graminées, buissons, etc).

Economie

Le buddléa peut devenir envahissant dans les éclaircies forestières : la lutte pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Mesures de lutte et prévention



Intervenir avant la floraison pour éviter la multiplication des graines.

- Arrachage des semis et des plantules, dès la germination, **avant la production de graines**.
- Coupe des plantes adultes en **juillet**, pour affaiblir les souches et dégager le terrain.
- Réaliser des fauches répétées, au moins 2 fois par année.
- **Ne pas composter la plante**, éliminer les déchets végétaux par incinération ; un container est normalement prévu à cet effet, dans les déchèteries communales. Le cas échéant, mettre les plantes dans les bennes à ordures incinérables.
- Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante
- Ne pas utiliser cette espèce dans les jardins et les parcs.
- Contrôler rigoureusement ou éliminer les plantes déjà présentes dans les jardins et les parcs.
- **Eviter de laisser le sol à nu** dans les terrains envahis par la plante, semer des espèces indigènes couvrantes adaptées au milieu.
- Dessouchage
- Tronçonnage (affaiblissement des souches).
- Application d'herbicide sur les souches après une coupe : consulter **un spécialiste et respecter la législation**.

Espèce proche

Le Lila (*Syringa vulgaris*)



Arbuste indigène, dont le point de ressemblance est uniquement la fleur, présente des inflorescences en corolles lilas, violettes ou blanches, à tube étroit et calice en cloche. **Les feuilles se différencient facilement de celles du Buddleia** : glabres, à long pétiole, moins allongées et *en forme de cœur*. Floraison uniquement au printemps.

© Jean Tosti

Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)

🚫 Organisme exotique envahissant interdit



© Erwin Jörg et Wikimedia

Introduite de l'Himalaya, cette plante herbacée se naturalise facilement et forme des populations denses et étendues. Elle élimine, du moins partiellement, la végétation indigène. L'impatiente glanduleuse appartient à la liste des **organismes exotiques envahissants interdits selon l'Ordonnance** sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911).

Caractéristiques morphologiques

Plante annuelle, pouvant atteindre 3 mètres de haut



Tige : Robuste, charnue, translucide, lisse et rougeâtre



Feuilles : Opposées, disposées en étages, par 2 ou 3, étroitement lancéolées, dentées en scie et parfois à nervation rouge. Base des feuilles bordées de glandes.



Fleurs : Inflorescence en grappes de 2 à 15 fleurs blanches à pourpres munies d'un court éperon recourbé.



Fruits : Fruits secs en forme de capsules, s'ouvrant spontanément, fonctionnant comme des catapultes.

Période de
floraison

janv.
fév.
mars
avril
mai
juin
juil.
août
sept.
oct.
nov.
déc.

Habitats

L'Impatiente glanduleuse est une espèce liée au réseau hydrographique. Elle colonise et envahit rapidement les berges de cours d'eau, les forêts riveraines, les zones déboisées et les lieux humides. Elle apprécie particulièrement les milieux ouverts ensoleillés mais supporte la mi-ombre.

Mode de reproduction et dissémination

Une plante peut produire jusqu'à 10'000 graines qui vont garder une capacité de germination pour plus de 2 ans dans le sol. Une fois à maturité, les graines sont projetées à plusieurs mètres (parfois jusqu'à 7m), par explosion du fruit (mécanisme similaire pour toutes les Impatiennes).

Par conséquent, elle se dissémine facilement en aval des cours d'eau. Elle se reproduit également de manière végétative en formant des boutures à partir de tiges ou des racines.

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

La densité des populations le long des cours d'eau et des zones alluviales étouffe les espèces héliophiles (ayant besoin de soleil pour pousser) de petite taille, ce qui conduit à une **baisse significative de la biodiversité**.

Sécurité

Lorsque la plante meurt en fin de saison, elle laisse le sol à nu et les berges sans protection, ce qui conduit à une augmentation de l'érosion des berges et des terrasses en hiver, **accroissant les risques d'érosion**.

Economie

L'impatiente glanduleuse peut être envahissante dans les éclaircies forestières : la lutte pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Mesures de lutte et prévention



Intervenir avant la floraison pour éviter la multiplication des graines.

- Arrachage manuel répété, premier passage avant **juin**.
- Fauches répétées, premier passage avant **juin**.
- **Ne pas composter la plante**, éliminer les déchets végétaux par incinération ; un container est normalement prévu à cet effet, dans les déchèteries communales. Le cas échéant, mettre les plantes dans les bennes à ordures incinérables.
- **Eviter de laisser le sol à nu** dans les terrains envahis par la plante, semer des espèces indigènes couvrantes adaptées au milieu, après intervention ou en fin de saison.
- Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante.
- **Surveiller** les lieux d'apparition potentiels.

Espèce proche

Impatiente de Balfour (*Impatiens balfourii*)

L'Impatiente de Balfour, autre Impatiente exotique envahissante, est une plante de moins de 1 mètre de haut, feuilles alternes à pétiole non glanduleux, fleurs bicolores à partie antérieure rose carmin et partie postérieure blanche.



Les recommandations de lutte contre cette espèce sont les mêmes que pour l'impatiente glanduleuse.



Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

🚫 Organisme exotique envahissant interdit



La renouée du Japon a été introduite en 1823 de l'Extrême-Orient comme plante ornementale et fourragère. La renouée Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis* (F. Schmidt), a suivi en 1863. Les deux espèces et leur hybride (*Reynoutria X bohemica*) s'échappent facilement des jardins, se naturalisent en formant des populations denses qui sont une menace pour la flore indigène. La propagation de cette plante fut longtemps favorisée par une lutte inadaptée (fauche, broyage) qui favorise son expansion.

Les renouées exotiques appartiennent à la liste des **organismes exotiques envahissants interdits** selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911).

Caractéristiques morphologiques

Espèce pérenne herbacée jusqu'à 3 m de hauteur, avec un réseau de rhizomes souterrain très important.



Tige : Glabre, creuse, comporte des nœuds comme un bambou. Rouge au printemps, elle tourne au vert strié de rouge durant l'été et, en se lignifiant peu à peu, au brun-orange en automne.



Feuilles : De 7 à 18 cm de longueur et environ 8 cm de largeur, largement ovales, brusquement tronquées à la base et rétrécies en pointe à l'extrémité.



Fleurs : Blanc-crème en panicules de 8 à 12 cm de longueur. Plante gynodioïque (plantes femelles avec fleurs mâles avortées). Les plantes mâles sont rares, la plupart des clones sont constitués de plantes femelles.



Fruit : Akène long d'environ 4mm, trigone, luisant.

Période de
floraison

janv.
fév.
mars
avril
mai
juin
juil.
août
sept.
oct.
nov.
dec.

Habitats

L'habitat d'origine de la renouée du Japon correspond aux emplacements ensoleillés, étages collinéen et montagnard, notamment milieux alluviaux. Aujourd'hui, beaucoup de milieux sont envahis par la plante qui se rencontre dans une grande variété de milieux anthropogènes au sol riche (zones urbaines et industrielles, gravières, jardins négligés, bords de route, talus de chemins de fer, etc.). Le développement le plus massif se produit sur les rives des cours d'eau. Dans les milieux ouverts, la renouée concurrence fortement la végétation indigène.

Mode de reproduction et dissémination

Extension et envahissement presque exclusivement de manière végétative, par croissance des rhizomes. La reproduction par les semences est quasi nulle, sauf dans les cas d'hybridation (mal connu). Les plantes possèdent en outre une capacité de régénération végétative très efficace, même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes (1-2 cm). Extension des massifs (jusqu'à 1 m par an) et transports accidentels des parties de la plante (emportées par les rivières, dans des transports de terre, dans des composts ou des dépôts de terre).

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

La renouée forme des populations de clones très denses et monospécifiques, éliminant les autres espèces, ce qui est **préjudiciable à toutes les espèces indigènes**.

Sécurité

La renouée **déstabilise les berges et accroît le danger d'érosion** en cas de crues, car les parties aériennes de la plante meurent en hiver, laissant le sol à nu ; ses rhizomes ne sont pas capables d'assurer la cohérence du sol.

Economie

La renouée présente une croissance très puissante qui peut **provoquer des dégâts** aux routes, aux bâtiments et le long des cours d'eau. Ces dégâts occasionnent des coûts pour l'entretien ou la remise en état des surfaces concernées.

Mesures de lutte et prévention



Toujours travailler avec soin, pour éviter de disperser les fragments de plante et de rhizome (surtout au bord des cours d'eau).

- Arrachage manuel, en **avril** ou **mai**, sur les plantes de l'année.
- Fauche répétée, d'**avril** à **octobre**, au moins **5 fauches par an, pendant plusieurs années**: élimination scrupuleuse des fragments de plantes coupées.
- Arrachage mécanique en fonction des lieux.
- **Ne pas composter la plante**, éliminer les déchets végétaux par incinération ; un container est normalement prévu à cet effet, dans les déchèteries communales. Le cas échéant, mettre les plantes dans les bennes à ordures incinérables.
- Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante.
- **Eviter de laisser le sol à nu** dans les terrains envahis par la plante, semer des espèces indigènes couvrantes adaptées au milieu.
- Couverture du sol par géotextile synthétique suivi d'un semis, ou biodégradable avec boutures de saule.
- Concurrence végétale : plantation d'arbres pour créer un ombrage.
- Contrôle visuel des zones menacées
- Lutte chimique par application foliaire et injection dans les tiges : **consulter un spécialiste et respecter la législation**.



Bout de tige coupé, ayant développé des racines quelques jours après seulement (source : CPS)

Espèces proches

Renouée de Sakhaline
(*Reynoutria sachalinensis*)



Espèce la plus proche, avec des feuilles plus grandes et en cœur à la base. Espèce également exotique.

Renouée de Bohême
(*Reynoutria x bohemica*)



Hybride qui s'est développé entre Reynoutria japonica et Reynoutria sachalinensis, difficile, sinon impossible à différencier. Est probablement plus vigoureuse et plus problématique encore.



Les recommandations de lutte contre ces espèces sont les mêmes que pour la renouée du Japon.

Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)

Solidage géant (*Solidago gigantea*)

🚫 Organisme exotique envahissant interdit



Introduites d'Amérique du Nord comme plantes ornementales et mellifères, ces espèces vivaces se naturalisent facilement. Elles peuvent former des populations étendues et denses inhibant la végétation indigène. Le solidage du Canada peut devenir plus grand (250 cm) et présente des capitules (groupements de fleurs) plus petits que le solidage géant (120 cm).

Le solidage du Canada et le solidage géant appartiennent à la liste des **organismes exotiques envahissants interdits** selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911).
Photo S. Rometsch

Caractéristiques morphologiques

Plante herbacée vivace, dressée, de 50-120 / 60-250 cm de haut



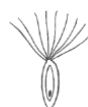
Tige : Non ramifiée, glabre, souvent rougeâtre (*S. gigantea*) ou couverte de nombreux poils fins (*S. canadensis*).



Feuilles : Alternes, lancéolées, 5-10 fois plus longues que larges, fortement dentées en scie, glabres, mais couverte de nombreux poils fins sur les nervures de face inférieure.



Fleurs : Inflorescence terminale constituées de petits capitules jaunes vifs de 3 à 8mm de diamètre.



Fruits : Fruits secs longs de 4-5 mm, munis d'une aigrette de poils.

Période de
floraison

janv.
fév.
mars
avril
mai
juin
juil.
août
sept.
oct.
nov.
dec.

Habitats

Le Solidage géant se plaît dans tout milieu rudéral, dans les friches, les zones de compensation écologiques (jachères, prairies, etc.), les zones alluviales, voire dans certains marais. Il affectionne les lieux plutôt humides, alors que son cousin le soligage du Canada (*Solidago canadensis*) supporte mieux la sécheresse prolongée.

Mode de reproduction et dissémination

Le Solidage est doté d'un système de rhizomes souterrains extrêmement efficace (reproduction végétative). Couplé avec une reproduction sexuée pouvant atteindre 20'000 graines par plante, il peut se répandre extrêmement rapidement. Les graines sont transportées aisément par le vent, à partir de 6 semaines après le début de la floraison et jusqu'en hiver. Les deux espèces sont très appréciées pour décorer les jardins, ce qui favorise également leur dissémination.

Dangers et raisons d'agir

Biodiversité

Les solidages concurrencent et étouffent les espèces indigènes en formant de grandes colonies denses monospécifiques. Grâce à leur tolérance vis-à-vis de l'humidité, ils sont fréquents dans les milieux naturels humides des réserves naturelles ou sur les berges des cours d'eau.

Agriculture

L'envahissement des jachères par les solidages peut rendre la remise en culture très difficile. Les solidages peuvent également envahir et compromettre la qualité écologique des prés à litière.



Une jachère florale envahie par le solidage géant et le solidage du Canada – un problème pour l'agriculteur qui est obligé de lutter contre l'espèce, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Photo S. Rometsch

Mesures de lutte et prévention



Intervenir avant la floraison pour éviter la multiplication des graines

- Fauche: la première fin **mai**, une deuxième en **août**. Adapter selon l'humidité du sol, et **répéter plusieurs années**.
- Suppression de la litière par arrachage mécanique
- **Ne pas composter la plante**, éliminer les déchets végétaux par incinération ; un container est normalement prévu à cet effet, dans les déchèteries communales. Le cas échéant, mettre les plantes dans les bennes à ordures incinérables.
- **Eviter de laisser le sol à nu** dans les terrains envahis par la plante, semer des espèces indigènes couvrantes adaptées au milieu.
- Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante.
- **Surveiller** les lieux d'apparition potentiels
- Couverture du sol avec un film plastique noir, après une intervention, pendant au minimum trois mois.
- Submersion du terrain pendant **une saison**, si les conditions s'y prêtent.
- Concurrence végétale : installer des arbres pour créer un couvert ombragé.

Espèces proches

Solidage Verge d'Or (*Solidago virgaurea*)



Espèce indigène, fleurs en capitules de 10-20 mm de diamètre, feuilles lancéolées 3-4 fois plus longues que larges, d'aspect moins « pyramidale ». Se distingue relativement facilement du Solidage géant et du Solidage du Canada.

Photo Erick Dronnet

Ce document a été réalisé sur la base des informations des fiches info du canton de Vaud et du document « Espèces exotiques envahissantes » publié par l'Office fédéral de l'environnement (2022).

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut 2022. Ce document ne peut être utilisé qu'avec mention de la source.

Pour en savoir plus :

Etat de Vaud, Division Biodiversité et paysage DGE-BIODIV :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes#c2071288>



Il est également possible de consulter la *Liste noire des néophytes envahissants* sur le site internet d'Info flora, à l'adresse suivante :

<https://www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html>



Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE) du 10 septembre 2008 (État le 1er janvier 2023). **Annexe 2 : [Organismes exotiques envahissants interdits](#).**

